



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : caisses

Question écrite n° 4170

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre s'il peut confirmer à la représentation nationale, après l'avoir fait devant ses amis parlementaires réunis à Montpellier (10 septembre 1997) que les charges des collectivités locales ne seraient pas alourdies et qu'en particulier, les cotisations de la CNRACL (retraites) ne seront pas augmentées l'an prochain. Il souligne, bien évidemment, l'intérêt et l'importance que tous les élus locaux de France attachent à un tel engagement.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre confirme que les cotisations des collectivités locales à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ne seront pas augmentées en 1998. La question de l'équilibre financier de cette caisse sera réexaminée, comme celle des autres régimes spéciaux de sécurité sociale, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4170

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Premier Ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3236

**Réponse publiée le :** 2 février 1998, page 537